

# Parc éolien de Sens-de-Bretagne

Lettre d'information – Février 2021

Madame, Monsieur,

Après avoir recueilli, à l'automne 2018, un avis favorable du conseil municipal pour l'étude d'un projet éolien, nous avons alors débuté les pré-consultations techniques. Celles-ci ont conduit, en mai 2019, au lancement des expertises nécessaires à la conception d'un tel projet sur le territoire de la commune de Sens-de-Bretagne.

Afin d'étudier la faisabilité technique du projet éolien, différentes études (environnementale, paysagère, acoustique...) doivent être menées.

Des études naturalistes (faune, flore) et paysagères ont été lancées au printemps 2019 et un volet acoustique va être réalisé au cours de l'hiver 2020 – 2021.

De plus, afin de mesurer précisément le vent, un mât de mesure d'une hauteur de 100 m est installé depuis le mois d'octobre 2019.

Les résultats de ces expertises viendront alimenter l'étude d'impact. Celle-ci sera jointe aux autres pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposé en Préfecture pour instruction, avant mise en enquête publique et décision finale du Préfet.

Au travers de cette lettre d'information, nous tenions à vous présenter le secteur d'études, les étapes de développement d'un projet éolien ainsi que le calendrier du projet mené sur votre territoire. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet.

Bonne et agréable lecture,

L'équipe Voltalia

## L'éolien, pour quoi faire ?

L'énergie éolienne est un moyen compétitif de production d'électricité renouvelable et possède de nombreux atouts :

- Ressource inépuisable
- Production d'électricité sans émission de CO2
- Diversification du mix électrique
- Contribution à l'indépendance et à la transition énergétique
- 6 mois de production d'une éolienne compensent l'énergie nécessaire à sa fabrication
- Démantèlement total en fin d'exploitation

## Un projet au cœur de la transition énergétique

La transition énergétique nécessite de s'orienter autant vers la sobriété que vers les énergies renouvelables.

Elle est un enjeu primordial face à la crise climatique, c'est pourquoi l'Etat a mis en place différents outils pour l'encadrer et l'encourager.

L'énergie éolienne répond aux objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie approuvée en avril 2020 (période 2019-2028) et la loi Energie Climat :

**Atteindre 33 % d'énergies renouvelables** dans le mix énergétique en **2030**

**Doubler la puissance éolienne** installée à l'horizon **2028**

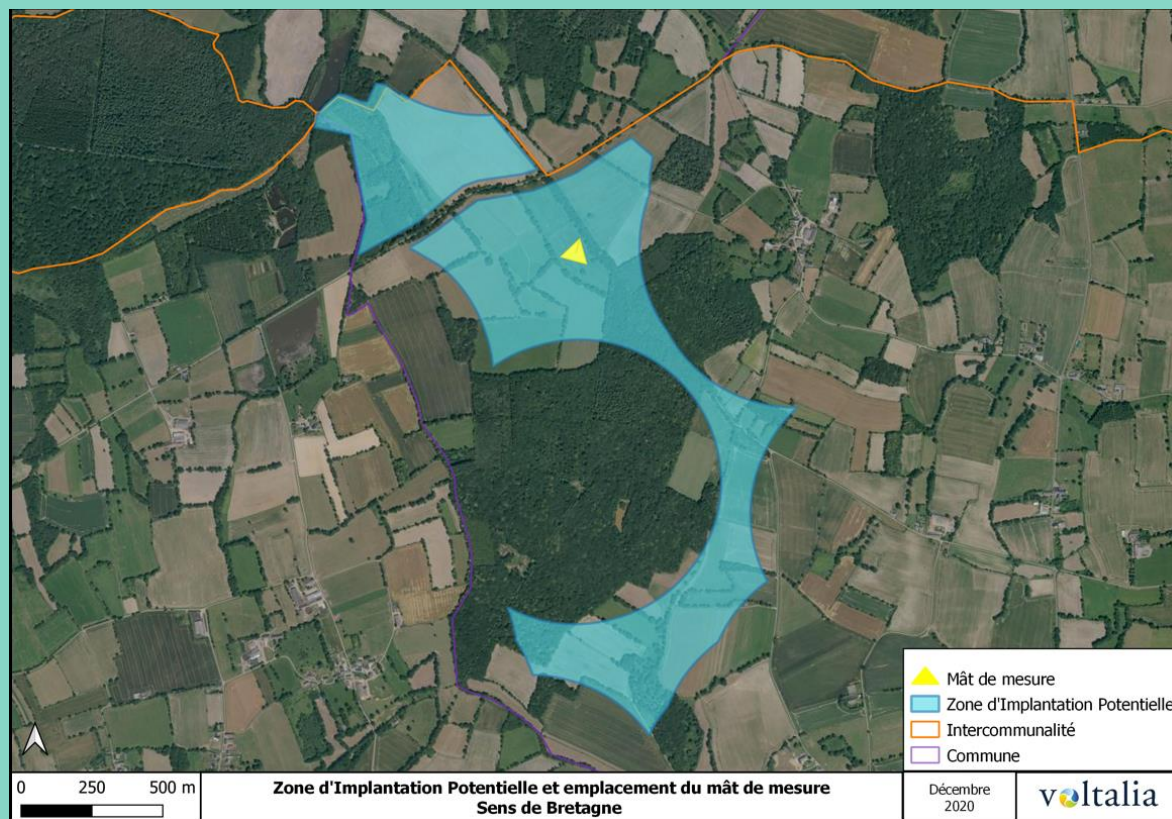


# Zone d'implantation potentielle

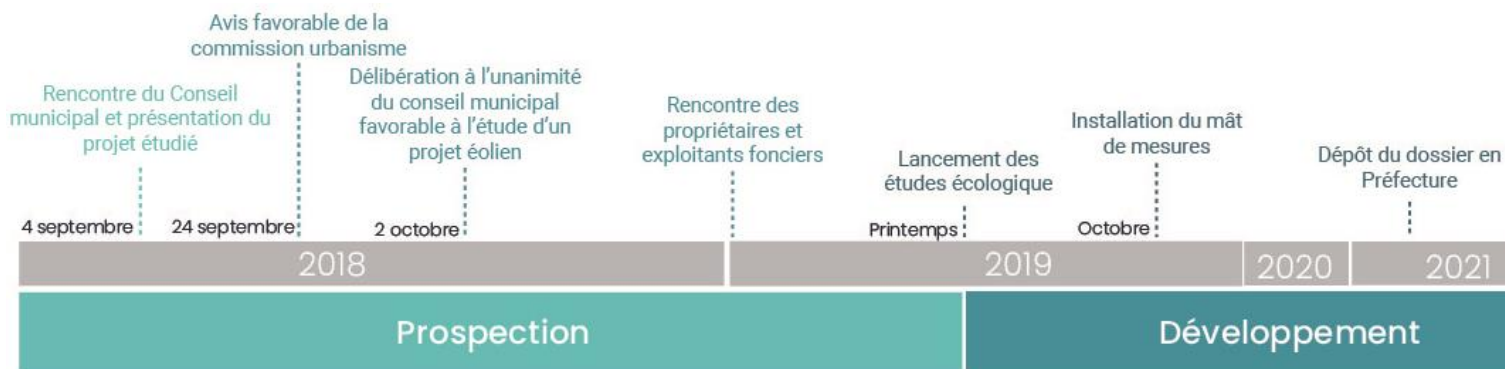
La zone d'implantation potentielle (ZIP) est définie en fonction de contraintes techniques et servitudes réglementaires telles que :

- Distance de 500 mètres aux habitations
- Zones de vols des aviations civiles et militaires
- Zones protégées au titre de la protection du patrimoine (UNESCO)
- Zones protégées au titre de la protection de l'environnement (Natura 2000)

Compte tenu de ces éléments, la ZIP actuellement étudiée pourrait accueillir de 4 à 6 éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pale de 150 mètres, implantées en dehors des boisements.



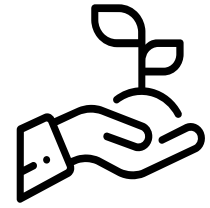
## Le calendrier projet



# Les études

## Etude paysagère, bureau d'étude Résonance

- Périmètre d'étude défini en fonction des sensibilités du territoire (sites et monuments patrimoniaux)
- Réalisation de photomontages depuis plusieurs points (bourg, monument, etc)
- Conception de différents scénarios d'implantation



## Etude écologique, bureau d'études Synergis environnement

- Durant 1 cycle biologique complet (4 saisons)
- Sorties spécifiques dédiées à l'ornithologie et à la faune terrestre
- Prospections spécifiques aux chiroptères



## Etude acoustique, bureau d'études Delhom Acoustique

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la ZIP
- Modélisation acoustique du projet éolien

## Mât de mesures

- Durant 12 à 24 mois
- Analyse de la ressource en vent (vitesse moyenne, direction)
- Contribution à la définition de scénarios d'implantation
- Enregistrement de la présence de chauves-souris en altitude et suivi leur activité en continu



# Vie des éoliennes et démantèlement

A la fin de l'exploitation du parc, le porteur de projet a l'obligation de démanteler les éoliennes en intégralité (structures et fondations) et de remettre en état le site.

Voltalia doit ainsi constituer des garanties financières nécessaires à ces opérations à hauteur de 50 000 € par éolienne de 2 MW ainsi que 10 000 € par MW supplémentaire. Ces garanties financières conditionnent l'autorisation du parc éolien et permettent de couvrir le coût net, c'est-à-dire la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne\*.

Il est également à noter que 97 % de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée\*\*.

*\* arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent*

*\*\* Contribution de la Commission éolien du SER dans le cadre de la mission du CGEDD relative au recyclage des éoliennes, avril 2019).*



## S'informer et exprimer son avis

Afin de construire un projet bénéficiant et s'adaptant au mieux au territoire proche et environnant de Sens-de-Bretagne, nous souhaitons mettre en œuvre des outils d'information et d'échanges sous diverses formes : lettres d'information, site internet, permanences ou ateliers participatifs.

Sous réserve de conditions sanitaires favorables, nous organiserons une permanence d'information dans les semaines à venir afin de vous permettre d'échanger avec nous sur ce potentiel éolien.

## Voltalia, qui sommes-nous ?



SOLAIRE



EOLIEN



HYDRO



BIOMASSE



STOCKAGE

Acteur français présent dans une vingtaine de pays, et comptant plus de 220 salariés en France, Voltalia a une approche locale profondément ancrée dans son ADN. Cela se traduit à travers sa collaboration avec des prestataires et fournisseurs locaux, mais aussi et surtout en entretenant des relations de confiance à long-terme avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le développement de ses projets éoliens, solaires, hydroélectriques et biomasse.

Ainsi, Voltalia assure un suivi continu depuis l'identification des projets, leur construction, leur exploitation, jusqu'à leur démantèlement et prend à cœur le renforcement et la pérennité des liens avec les acteurs du territoire d'implantation.

[www.voltalia.com](http://www.voltalia.com)

### CONTACT :

**VOLTALIA Direction Opérationnelle** : 45 impasse de la Draille, Parc de la Duranne, 13100 Aix-en-Provence  
Cheffe de projet basée à Nantes : Moïra Andreu – email : [m.andreu@voltalia.com](mailto:m.andreu@voltalia.com), Tél. : 07 61 37 07 08